

Demande de subvention auprès de la Mairie de Voreppe

La demande est à adresser à **Monsieur le Maire**

- Le dossier de demande de subvention est à retirer et à déposer à l'adresse suivante:

Mairie de Voreppe
Pôle Animation de la Vie Locale
1, place Charles de Gaulle
38340 VOREPPE
04 76 50 47 31
vie-locale@ville-voreppe.fr

- Vous pouvez également **télécharger le dossier de demande de subvention** sur le site internet de la Ville www.voreppe.fr, rubrique "bouger et s'épanouir", dans l'onglet Association

- **Date limite de remise des dossiers : Fin Octobre de l'année précédente**

Pour les demandes de subventions 2012, les dossiers sont à retourner :

avant le 21 octobre 2011

- **Documents à fournir :**

- Dossier "association demande de subvention Mairie de Voreppe" dûment complété
- Un bilan financier de l'année écoulée selon l'annexe 2 du dossier
- Un exemplaire du compte-rendu de l'Assemblée Générale (rapport moral, rapport d'activités, rapport financier)
- Les coordonnées des membres du bureau
- Un budget prévisionnel de l'opération pour le projet spécifique à subventionner

En cas de 1ère demande(ou en cas de modification de statuts), fournir en plus :

- un exemplaire des statuts en vigueur
- un exemplaire du récépissé de déclaration en Préfecture
- un exemplaire de l'avis d'insertion au Journal Officiel
- un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal au nom de l'Association.

Traitement d'une demande de subvention

